

**PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLET, TENUE LE
1^{ER} FÉVRIER 2021 AU 284, BOULEVARD NILUS-LECLERC, L'ISLET**

Membre(s) du conseil présent(s)

M. Jean-François Pelletier, M. Jean-Edmond Caouette, M. Florian Pelletier,
M. Pascal Bernier, M. Raymond Caron, M. Jean Lacerte.

Membre(s) du conseil absent(s)

Siège no. 3 vacant

Tous formant quorum sous la présidence de M. Jean-François Pelletier, maire.
M. Louis Breton, secrétaire-trésorier, agit à titre de secrétaire.

BIENVENUE À L'ASSEMBLÉE

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19 h 33 avec le mot de bienvenue de
M. Jean-François Pelletier.

ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

2. Adoption de l'ordre du jour – 1^{er} février 2021

ATTENDU QUE des copies dudit ordre du jour sont disponibles pour
l'assemblée;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit ordre du
jour, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la
présente séance;

ATTENDU QU'aucune modification n'est apportée à l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par
M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil
présents :

022-02-2021 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit ordre du jour.

3. Adoption du procès-verbal – 12 janvier 2021

ATTENDU QUE des copies dudit procès-verbal sont disponibles pour
l'assemblée;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit
procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture
lors de la présente séance;

ATTENDU QU'aucune modification n'est apportée au procès-verbal;

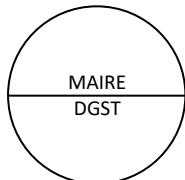
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par
M. Raymond Caron, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil
présents :

023-02-2021 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit procès-verbal.

4. Adoption du procès-verbal – 25 janvier 2021

ATTENDU QUE des copies dudit procès-verbal sont disponibles pour
l'assemblée;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit
procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture
lors de la présente séance;



ATTENDU QU'aucune modification n'est apportée au procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Florian Pelletier et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

024-02-2021 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit procès-verbal.

INFORMATION DU CONSEIL ET DE LA DIRECTION

5. Suivi des membres du conseil

Les membres du conseil n'effectuent aucun suivi.

6. Suivi de la direction générale

La direction générale n'effectue aucun suivi.

7. Correspondances diverses

La municipalité n'a reçu aucune correspondance.

GESTION ET ADMINISTRATION

8. Mandat pour le service juridique 2021

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet mandate annuellement une firme pour un service d'aviseur juridique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Jean Lacerte, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

025-02-2021 QUE la Municipalité de L'Islet mandate Lavery Avocats pour le service juridique 2021 avec un forfait complet pour un montant de 1 200,00 \$.

QUE la Municipalité de L'Islet veut que les membres du conseil puissent interpellier l'aviseur juridique en présence de la direction générale, dans les dossiers opportuns et avec l'aval du conseil municipal.

9. Adoption du règlement décrétant un emprunt de 222 500 \$ pour l'acquisition d'une génératrice, le prolongement d'une conduite pluviale, la réfection de trottoir et l'éclairage de rue

ATTENDU QUE la municipalité veut se prévaloir du pouvoir d'emprunter, conformément au Code municipal du Québec;

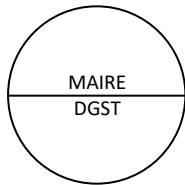
ATTENDU QUE l'acquisition d'une génératrice, des travaux de prolongement d'une conduite pluviale, la réfection de trottoir et l'éclairage de rue sont nécessaires;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance du conseil tenue le 12 janvier 2021, conformément au Code municipal du Québec;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé aux fins du présent règlement à la séance du conseil tenue le 12 janvier 2021, conformément au Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

ATTENDU QU'une présentation dudit règlement est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles pour l'assistance, conformément au Code municipal du Québec;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Raymond Caron, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents (retrait de M. Pascal Bernier) :

- 026-02-2021 QUE la Municipalité de L'Islet adopte le règlement numéroté 248-2021 et intitulé « règlement décrétant un emprunt de 222 500 \$ pour l'acquisition d'une génératrice, le prolongement d'une conduite pluviale, la réfection de trottoir et l'éclairage de rue ».

10. Adoption de la liste des personnes endettées pour taxes envers la Municipalité de L'Islet et vente pour défaut de paiement pour taxes

ATTENDU QUE le règlement numéro 03-2001 de la MRC de L'Islet fixe les modalités pour la transmission de la liste des immeubles visés par la vente pour défaut de paiement de taxes, conformément au Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE le règlement numéro 03-2001 de la MRC de L'Islet fixe la date de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, la vente à l'enchère a lieu le 4e jeudi du mois de mai;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Lacerte et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

- 027-02-2021 QUE la Municipalité de L'Islet :
- Indique à M. Louis Breton, secrétaire-trésorier, de transmettre l'extrait de l'état des immeubles à être vendus pour non-paiement des taxes municipales et/ou scolaires avant le 20 février 2021 à l'exception de ceux dont une reconnaissance de dette et une entente de paiement a été signée entre le jour de la présente séance et le 19 février 2021.
 - Mandate M. Louis Breton, directeur général, et M. Jean-François Pelletier, maire, à titre de représentant et de substitut respectivement, au nom de la Municipalité de L'Islet et selon les indications du conseil municipal, pour enchérir lors de la vente pour taxes qui aura lieu le jeudi 27 mai 2021 (soyez alerte au changement de date en lien avec la pandémie de la COVID).

11. Constitution d'un comité de travail pour la politique familiale et des aînés

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet désire mettre à jour sa politique familiale et des aînés;

ATTENDU QU'il y a lieu de constituer un comité de travail pour la mise à jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Florian Pelletier et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

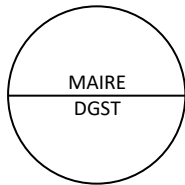
- 028-02-2021 QUE la Municipalité de L'Islet crée le comité de travail pour la politique familiale et des aînés comme suit :

Composition du comité :

- M. Jean-François Pelletier, maire, comme membre du comité;
- M. Pascal Bernier, conseiller, comme membre du comité;
- et
- M. Louis Breton, directeur général, comme personne-ressource.

Rôle et objectifs du comité :

- Prioriser les actions de l'ébauche de la politique familiale et des aînés;
- Apporter les recommandations au conseil municipal reliées à la prise de décisions concernant la politique.



URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

12. Nominations au comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet procède au renouvellement des membres au comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE M. Michel Laterreur et M. Félix Bélanger-Cloutier se montrent disposés à renouveler leur mandat pour un autre deux (2) ans;

ATTENDU QUE M. Pascal Bernier siège sur le CCU à titre de membre du conseil;

ATTENDU QUE M. Yvon Langlois se montre disposé à assurer la présidence au CCU;

ATTENDU QUE le siège 3 et le siège 4 du comité consultatif d'urbanisme sont vacants;

ATTENDU QU'un appel de candidatures a été publié sur Facebook, sur le site internet, ainsi que dans le journal Le Hublot, et ce, pour combler les sièges;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une candidature et qu'une candidature n'avait pas eu de suite en 2020;

ATTENDU QU'une analyse des candidatures a été faite par le comité consultatif d'urbanisme et le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

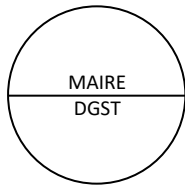
029-02-2021 QUE la Municipalité de L'Islet nomme les membres et officialise les mandats du CCU tel qu'indiqué :

Membre du CCU	No de siège	Expiration du mandat
M. Yvon Langlois	1	31 décembre 2021 Président du CCU
M. Michel Laterreur	2	31 décembre 2022
M. François Castonguay	3	31 décembre 2021
M. Sébastien Bilodeau	4	31 décembre 2022
Mme Marie-Claude Hamel	5	31 décembre 2021
M. Félix Bélanger-Cloutier	6	31 décembre 2022
M. Pascal Bernier	7	Mandat du conseil

13. Demande PIIA – 179, chemin des Pionniers Ouest

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande de projet de PIIA consistant à construire une remise de dimensions de 3,7 m X 6,1 m, avec une hauteur de 3 mètres, posée sur une dalle de béton. Le revêtement des murs sera en fibrociment de couleur bleu diffusé et la toiture sera à un versant, recouverte en bardeau d'asphalte noir;

ATTENDU QUE les couleurs et les matériaux de revêtement choisis sont très semblables à ceux utilisés sur le bâtiment principal;



ATTENDU QUE la pente de la toiture à un versant pourrait s'harmoniser à la pente du toit de la lucarne avant à 2 versants. Il serait préférable que le toit de la remise ait 2 versants pour s'harmoniser davantage avec le toit de la résidence;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande à la Municipalité d'accepter le projet de PIIA en recommandant que le toit soit à 2 versants en ayant la même pente que la lucarne avant de la résidence. Si le toit reste à un versant, sa pente doit être semblable à celle de la lucarne avant de la résidence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

030-02-2021 QUE la Municipalité de L'Islet accepte le projet de PIIA, tel que recommandé par le CCU.

14. Adoption du deuxième projet du règlement modifiant le zonage

Point reporté.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

15. Programme de remboursement pour les couches lavables

ATTENDU QUE le programme d'aide financière pour le remboursement de 50 % du prix d'acquisition d'un ensemble de couches lavables jusqu'à concurrence de 200 \$ est venu à échéance en 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Raymond Caron, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

031-02-2021 QUE la Municipalité de L'Islet décide de renouveler le programme de remboursement des couches lavables pour l'année 2021.

PARCS, MOBILIERS ET IMMEUBLES

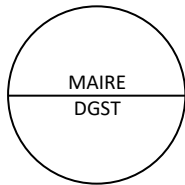
16. Adoption de la tarification camping Rocher Panet pour la saison 2022

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter la tarification pour la saison 2022 du camping Rocher Panet afin de pouvoir faire les réservations pour cette saison avec les tarifs adéquats;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raymond Caron et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

032-02-2021 QUE la Municipalité de L'Islet adopte la tarification du camping Rocher Panet pour la saison 2022. La totalité de la tarification sera affichée sur le site internet. À titre indicatif, voici quelques tarifs :

DESCRIPTION	SAISON	SITE	TARIF HORS TAXES
SAISONNIER	150 jours env.	Lot fleuve	3 112.37 \$
SAISONNIER	150 jours env.	Lot autre	1 867.42 \$
JOURNALIER	Haute saison	Lot fleuve	52.78 \$



3 SERVICES	Haute saison	Lot autre	44.86 \$
	Basse saison	Lot fleuve	44.86 \$
	Basse saison	Lot autre	38.13 \$
JOURNALIER	Haute saison	Lot autre	39.08 \$
2 SERVICES	Basse saison	Lot autre	33.22 \$

MATIÈRES RÉSIDUELLES ET INFRASTRUCTURES EAU

17. Démission de Cheng Pan, opérateur en eau

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une lettre de démission de la part de M. Cheng Pan;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raymond Caron et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

033-02-2021 QUE la Municipalité de L'Islet accepte la démission de M. Cheng Pan au poste d'opérateur eau.

SANTÉ ET SÉCURITÉ CIVILE

18. Identification des enjeux en matière de sécurité policière pour la Sûreté du Québec

La Municipalité de L'Islet identifie les enjeux en matière de sécurité policière pour l'année 2021 sur son territoire pour la Sûreté du Québec de la façon suivante :

1. Surveiller davantage les passages à piéton;
2. Participer à la sécurité des événements (fournir la liste des événements);
3. Augmenter la présence du corps policier sur le territoire de la Municipalité de L'Islet.

19. Adoption du rapport annuel en matière de sécurité incendie de la MRC de L'Islet

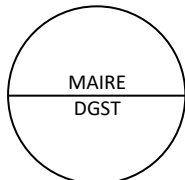
ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet et la MRC de L'Islet, chargées de l'application des mesures prévues au Schéma de couverture des risques incendie, doivent adopter un rapport annuel en matière de sécurité incendie et le transmettre au ministère de la Sécurité publique (MSP), conformément à la Loi sur la sécurité incendie (RLRQ c S-3.4, art. 35);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Jean Lacerte, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

034-02-2021 QUE la Municipalité de L'Islet adopte le rapport des activités de l'année 2020 et la liste de projets pour l'année 2021 et indique à M. Louis Breton, directeur général, de le transmettre au ministère de la Sécurité publique (MSP).

20. Réalisation d'une inspection et élaboration d'un programme d'entretien concernant les bornes fontaines incendie

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet doit élaborer et appliquer un programme d'entretien et d'évaluation des pressions et du débit des bornes d'incendie et prévoir leur codification en s'inspirant de la norme NFPA 291;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Jean Lacerte, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- 035-02-2021 QUE la Municipalité de L'Islet indique que l'entretien du réseau d'aqueduc se fera en 2021 et que la prochaine vérification de la pression des bornes fontaines se fera en 2022 (suite aux nombreux travaux sur le réseau qui seront faits en 2021 pour éviter les bris de réseau occasionnés par les tests de pression sur les bornes fontaines).

AFFAIRES MUNICIPALES DIVERSES

21. Aucun point.

SUIVI DU BUDGET, AFFECTATIONS ET APPROBATION DES COMPTES

22. Dépôt des deux états financiers comparatifs – janvier 2021

Les deux états financiers comparatifs du mois sont déposés.

23. Liste des déboursés approuvés par le conseil ou effectués par délégation – janvier 2021

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des déboursés du mois et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- 036-02-2021 QUE la Municipalité de L'Islet approuve la liste des déboursés autorisés par le conseil ou effectués par délégation pour un montant total de 227 770.07 \$.

QUESTIONS / RÉPONSES

24. Période de questions / réponses

Des citoyen(ne)s adressent leurs questions au conseil municipal. Le conseil municipal répond dans la mesure du possible et met en charge la direction générale d'effectuer le suivi des questions demeurées sans réponse.

Un citoyen se fait le porte-parole d'un autre citoyen pour une plainte de bruit dans le secteur de la rue Valaire-Landry. Un suivi sera fait avec l'inspectrice municipale indique M. Louis Breton.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

25. Levée de l'assemblée

La séance ferme à 20 h 07 avec la proposition de M. Pascal Bernier.

Louis Breton, secrétaire-trésorier

Jean-François Pelletier, maire